

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 23 Janvier 2018

M. ROBERT : Mes Chers Collègues, désolé pour le retard, la séance de Bureau a duré un peu plus longtemps que prévu, nous allons donc démarrer cette séance, nous avons plusieurs rapports à examiner. Pour ce premier rapport à l'ordre du jour. Sur la situation en matière de Développement Durable, Sébastien c'est toi qui dirige le Président de commission, c'est Philippe, mais c'est toi qui es aux manettes. Donc, Philippe LA GRANGE qui fait la présentation du rapport et je ne sais pas s'il y a un support visuel ou pas ? Pour la délibération n°1, c'est Philippe LA GRANGE qui a la parole.

M. LA GRANGE : Ok, je vous fais le rapport sur la situation en matière de Développement Durable 2016-2017. L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II » portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toute la collectivité territoriale et les EPCI de plus de 50 000 habitants. Mis en œuvre depuis 7 ans, ce rapport fait l'objet d'une présentation préalablement au vote du budget. Le rapport de développement durable porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire. La présentation se fera par chapitre thématique, des actions et opérations s'étant déroulées sur la période 2016-2017. Dans un premier temps, le rapport sur le fonctionnement interne des services : une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes, qui se veut exemplaire et privilégie les procédés de production et de comportements de consommations responsables et la mutualisation afin de mettre en commun nos moyens et nos savoir-faire pour une meilleure gestion de nos ressources et impulser une meilleure dynamique territoriale. Ensuite une politique de mobilités engagées traduite au travers du SMTAG qui organise la mobilité sur le territoire pour rendre les déplacements quotidiens aisés, accessibles et le plus respectueux de l'environnement possible. L'utilisation de formes de transports partagés contribue à la réduction des dépenses et de l'empreinte carbone. Les faits marquants concernant la politique de mobilité, les faits marquants, c'est le SMTAG et TRANSDEV Urbain ont signé le nouveau contrat de Délégation de Service Public du réseau TADAO pour la période 2017-2023, création d'un réseau de bus performant, le BHNS. La semaine européenne de la mobilité, le thème 2017 : Partager pour aller plus loin. Le SMTAG a proposé un moment de rencontre et de partage privilégié avec les équipes TADAO au centre commercial Cora Lens 2 Vendin-le-Vieil et a offert la possibilité à la population d'emprunter les transports du réseau TADAO pour 1€ la journée. Enfin dans le but de réduire son empreinte carbone, la CALL a fait l'acquisition en 2017 de 3 véhicules électriques. Ensuite, dans le projet, une politique économique durable. La CALL, soucieuse de renforcer son attractivité en matière d'accompagnement des entreprises par un aménagement durable, s'est attachée à la requalification de ses parcs d'activités, éclairage public à économie d'énergie, amélioration de l'accessibilité et sécurisation des zones. Elle accompagne également l'innovation des entreprises et allie compétitivité et développement durable au travers des filières d'excellence (ex : Le Louvre Lens Vallée pour le pôle numérique culturel, Vivalley) et soutient l'économie circulaire (TEAM²). Ensuite dans le projet, une politique des services urbains et d'écologie urbaine, la Communauté d'Agglomération conforte ses services de proximité relatifs à la gestion et à la valorisation des déchets, et à la gestion et le traitement de l'eau, dans un objectif d'efficacité économique et environnementale et d'amélioration de la qualité de vie. Gestion et valorisation des déchets, la CALL assure, via des prestataires de service, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'exploitation des déchetteries sur l'ensemble de son territoire. En encourageant le tri à la source des ménages et en mettant en service de nouvelles déchetteries performantes, on crée les conditions d'un cercle vertueux. Le recyclage et la revalorisation matière créeront des emplois et l'activité, dans une logique d'économie circulaire. De par ces choix, la CALL génère des économies d'énergies considérables et continue de lutter pour la préservation des ressources naturelles précieuses. Les faits marquants de la Politique des Services Urbains et de l'Ecologie Urbaine sont le renforcement des dispositifs par apport volontaire avec notamment plus de 500 bornes d'apport volontaire à verre sont présentes sur le territoire de la CALL à la fin 2017. 394 foyers ont été dotés de composteurs sur la base du volontariat des communes, la mise en œuvre d'un contrôle d'accès en déchèteries communautaires, l'ouverture et l'exploitation de la déchèterie de Pont-à-Vendin, l'accroissement de l'activité des conseillères du tri en 2016 avec 4

934 personnes sensibilisées. Concernant la Gestion et traitement de l'eau, la CALL poursuit son travail de diversification et de préservation de la ressource en eau. Concernant la gestion des eaux pluviales, la CALL et les communes ont intégré dans leurs projets d'assainissement la création de dispositifs d'infiltration afin de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'eaux usées. Quant au nouveau contrat de Délégation de Service Public de production d'eau potable, il comporte un volet développement durable, à savoir la réalisation d'un bilan carbone et réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10% sur la durée du contrat ; la Plantation de 10 000 arbres sur la durée du contrat ; la réduction de 5% de la consommation électrique et achat de 30% d'énergie renouvelable ; installation de panneaux photovoltaïques ; programme de soutien à l'agriculture biologique et l'installation de ruches sur le territoire. Dans les faits marquants pour cette thématique, le développement de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau l'ORQUE et l'étude de vulnérabilité intrinsèque du sol qui prend en compte les caractéristiques du sol concernant l'infiltration et la profondeur de la nappe pour déterminer la sensibilité de la nappe par rapport à la pollution. Une autre politique, celle de communication, sensibilisation et de cohésion sociale, la CALL a souhaité créer une véritable cohérence des actions pédagogiques menées vers le public afin d'assurer un contenu pertinent en liaison étroite avec les compétences de l'agglomération (environnement, énergie, sciences, culture, déchets, ...), une réelle perception par le public de l'action et de l'identité de la collectivité dans ces domaines. Toutes ces actions sont réunies dans le but de renforcer la cohésion sociale au sein du territoire en réduisant les disparités et inégalités sociales. Les faits marquants de cette thématique sont la poursuite du Village des Sciences dans le cadre de la Politique de la Ville, la mise en place des actions de communication (l'info de l'agglo, plaquettes informatives, site internet, ...), la sensibilisation au monde des arts et de la culture (Centre de ressources Louvre Lens, START'IN LENS, exposition Georges ROUSSE, ...) et encouragement aux sports (Euro 2016 : opération 20 000 sourires, pass'sport, Trail des pyramides noires, etc...), la mise aux normes d'accessibilité PMR dans 3 ERP), notamment au Crématorium, la poursuite des actions dispensées par l'Espace Info-Energie avec 420 demandes de conseils personnalisés en 2016, organisation de balades thermiques. Ensuite, une autre politique, celle d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation et gestion durables des espaces naturels et agricoles, des milieux et des ressources. L'agglomération dispose d'un patrimoine architectural, historique et environnemental qu'il est nécessaire de protéger, entretenir et valoriser (trames verte et bleue, renaturation des friches industrielles, intermodalités, gestion du patrimoine). Pour cette politique, les faits marquants ont été les améliorations du parc des Cytises pour favoriser le lien social et la convivialité, les travaux de réhabilitation des pontons de la halte nautique de Pont-à-Vendin, la chaîne des parcs avec le parc centralité et le parc Souchez Aval et le développement d'une agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité. Autre politique, la politique de l'habitat et la qualité au service du développement urbain. La CALL au travers du PLH souhaite favoriser le développement d'un habitat durable et d'opérations à forte qualité urbaine. Outre les démarches de maîtrise des charges, de labellisation d'opérations et de soutiens financiers (Fonds d'intervention foncière, Fonds de renouvellement urbain, aide à la création de logements sociaux, aides au titre de l'eau, de l'assainissement et des déchets) en vue de faciliter la production de logements, la CALL envisage de renforcer ses actions opérationnelles visant à limiter tout étalement urbain et à rentabiliser tout foncier en vue de la production de logements. Ainsi, trois types d'actions sont déclinés : l'analyse prospective du foncier ; la gestion maîtrisée et contrôlée et la charge foncière. Les faits marquants de cette politique sont la mise en place du Programme d'Intérêt Général le (PIG) précarité énergétique, habitat indigne et perte d'autonomie, la participation de la CALL au programme national « Habiter mieux », les partenariats (Soliha, Ekvation, APES) afin de sensibiliser la population à la précarité énergétique, au travers d'actions diverses, d'ateliers ou d'accompagnements, et enfin la signature du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain en mars 2017. Ensuite, une gouvernance qui a été décidée afin de favoriser une stratégie et un pilotage partagés, renforcer la coopération et la solidarité entre les territoires, inciter et encourager les démarches participatives de la population donc, dans le but de la poursuite des partenariats (EPF pour l'habitat, le CERDD, LE CPIE, la Mission bassin minier, le CD2E) et la poursuite du dispositif Plantons le décor (convention CALL/Espaces Naturels Régionaux) qui permet de réaliser une commande groupée d'arbres, arbustes, fruitiers, légumes, semences, destinée à tout public, afin d'offrir une alternative aux plantations mono-spécifiques qui appauvrissent la biodiversité en leur proposant, au travers d'un dispositif original d'animation, des végétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques de la région. En conclusion, le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités : lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources, la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, l'épanouissement de tous les êtres

humains, et la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Fort de la dynamique engagée depuis une vingtaine d'années dans le domaine du développement durable, ce rapport constitue un outil de travail et de médiation s'appuyant sur le projet de territoire avec une ambition pour l'agglomération, à l'horizon de 10 à 15 ans, de devenir le « démonstrateur européen de résilience territoriale », couvrant trois thèmes fédérateurs : retour à l'innovation avec la Troisième Révolution Industrielle et la mutation du paysage, une opération à différentes échelles, archipel, hiérarchisation, complémentarité des pôles et mise en réseau. Le protocole de partenariat au travers du contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle le (COTRI), l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) en Région Hauts de France, et l'Étude de Planification Énergétique (EPE) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) alimenteront cette démarche à partir de 2018.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe, il faut souligner l'implication de tous les services qui ont permis de réaliser ce diagnostic et ce bilan qui n'est pas forcément évident de résumer en si peu de temps mais aussi à compiler pour les agents qui étaient concernés par cette réalisation. Et souligner le travail au long court qui est mené dans ce domaine. Pierre.

M. CHERET : Tout simplement, je vais rebondir sur ce que vous venez de dire, mais nous il nous a fallu aussi un certain temps pour le lire. Voilà, c'est évident que c'est un document très important, cela étant dit, notre groupe voudrait faire deux petites remarques, donc je ne vais pas reprendre tous les points. Le premier concerne le transport urbain et notamment le chantier du BHNS. Nous pensons que ce dernier ne doit pas se contenter d'être vitrine pour notre agglomération mais bien de s'inscrire dans la tendance qui est de favoriser les modes de transport plus respectueux de l'environnement. Donc, créer une dynamique. A ce titre, nous trouvons regrettable que le développement de la pratique du vélo, n'ait pas été pris en compte dans ce projet. A plusieurs reprises et je pense par exemple au forum sur la mobilité qui s'était déroulé à Loos-en-Gohelle, une suggestion intéressante avait été faite. Il s'agissait de permettre aux usagers du bus d'emporter leur vélo, via une plateforme, de façon à leur permettre de poursuivre ensuite leur trajet par ce moyen de transport, en fait créer une fluidité de déplacement. La seule réponse apportée a été de dire à ce moment-là que cela n'était pas prévu. Elle pose en soi, une question forte pour ce que doivent être les futurs achats de bus. Un projet de ce type par l'ampleur des travaux, dans les 400 et quelques millions etc... et l'importance du coût doit pouvoir s'adapter aux nouveaux besoins des usagers potentiels. A ce titre, il doit prendre en compte les évolutions des modes de vie, et s'adapter aux évolutions qui sont pourtant inscrites dans le P.D.U.. De même on ne peut pas regarder les lignes de BHNS comme des itinéraires isolés, ne tenant aucun compte y compris des correspondances existantes, y compris avec les autres territoires. Ce bon point que nous voudrions vous faire comme remarque, c'est d'aborder, nous voudrions aborder, concernant le ramassage du verre. Lorsque des modifications de schéma de collecte ont été apportées, nous avons estimé que le retour des bennes représentait un recul sur le service que jusque-là apportait. Nous avons fait part de nos craintes quant au fonctionnement du service. Force est aujourd'hui de constater, peu de temps après sa mise en route, que les bouteilles de verre font leur grand retour dans les containers à ordures ménagères. De plus, nous sollicitons donc la CALL pour qu'un service de nettoyage des abords des bornes soit fait systématiquement car nos communes sont obligées de réparer les indécrottables des gens trop pressés et peu soucieux de la propreté.

M. ROBERT : Ça fait partie peut-être des conclusions qu'on aura dans le rapport de l'année prochaine sur le plan de déplacement global sur les modalités de collecte, ça fait aussi notamment au niveau du verre, ça a fait l'objet de discussion dans la réorientation du marché. On a délibéré ici pour avoir un nouveau dispositif qui permettra aussi d'être incitatif sur la collecte du verre pour justement éviter de retrouver le verre dans les poubelles rouges. Mais quelque part, ce nouveau mode de collecte fait aussi partie du rapport de Développement Durable, parce qu'on a évité des déplacements de camions, et bien voilà, où on trouve l'équilibre et on met le bon point d'équilibre, ça fait partie des sujets qu'on a souhaité aborder, il n'y a pas de solution forcément idéale, mais qu'on a souhaité aborder dans cet équilibre global à rechercher et éviter peut-être que des camions circulent à vide avec des systèmes à parfaire. Ça on est d'accord sur l'évolution, sur l'apport volontaire, sur les incivilités que ça peut générer mais derrière en même temps sur le bilan carbone, parce qu'on parlait de bilan carbone d'un autre côté, on a moins de camions qui circulent à vide pour la collecte du verre. Ça fait partie aussi de cet équilibre-là. Sur la notion de déplacement, c'est un plan de déplacement à l'échelle de l'agglomération, de manière plus globale, qui peut là être repris comme le font déjà certaines villes sur le déploiement des pistes cyclables, comme le Département le fait avec le

déploiement des Eurovélos aussi, qui nous concerne également dans l'agglomération et qui peut permettre peut-être demain d'avoir une autre habitude de circulation de vivre la ville parce qu'on part de très loin. Le réseau de transport en commun est le premier maillon qui va nous permettre peut-être d'avoir une autre approche du transport et du partage de cet espace public, qui nous permettra peut-être de développer des modes doux, en tout cas de partager cet espace et d'éviter le tout voiture. Alors, il ne faut pas non plus stigmatiser et éviter ces voitures-là, mais il faut élargir l'offre, le premier maillon, qui est quand même le premier maillon c'est fondamental, ou en tout cas fédérateur structurant, est constitué par les travaux du Bus à Haut Niveau de Service qui vont aussi se déployer avec une autre offre au niveau du S.M.T. et de son prestataire. Et derrière l'accompagnement, comme on peut le faire, soit par des moyens mode doux avec des vélos sur des plus courts déplacements, soit par des moyens avec l'auto partage notamment avec des véhicules électriques comme ça peut aussi se faire. Voilà, il y a encore beaucoup de progrès à réaliser, là on est sur un rapport d'étape comme on le fait chaque année, ça montre qu'on a encore peut-être amorcé le chemin, qu'il y a encore du chemin à parcourir, mais en tout cas, on a commencé à prendre le dossier à bras le corps et à pouvoir le concrétiser sur notre territoire. D'autres remarques ? On prend acte du document tel qu'il a été présenté même si la présentation est là encore une fois trop rapide. Mais on peut y revenir dans d'autres sujets tout au long de l'année avant le prochain rapport l'année prochaine. Le deuxième rapport donc de la même logique de présentation est toujours la frustration de la présentation par rapport à l'ampleur du traitement et du sujet, c'est le rapport sur l'égalité en matière hommes-femmes, c'est Maryse LOUP qui le présente.

MME LOUP : Oui, donc vous avez tous été destinataires du rapport et je dirai, je suis même persuadée, je suis sûre que vous l'avez tous étudié très attentivement. Vous avez pu constater que nous sommes loin du 50/50 que l'on trouve en couverture et que le chemin à parcourir reste très important. Alors, moi je ne vais pas m'étendre sur le sujet même s'il me paraît très très important et il y a deux choses qui me marquent particulièrement, ce sont les femmes absentes des emplois fonctionnels et les salaires nets mensuels des femmes inférieurs de plus 13 %. Donc évidemment tous les points sont intéressants mais c'est deux-là sont particulièrement parlants. Il y a donc encore beaucoup de chemin à parcourir et je vous encourage tous à étudier attentivement les pistes d'actions qui sont proposées en fin de rapport pour favoriser enfin l'égalité dans les ressources humaines.

M. ROBERT : On évolue aussi là-dessus. Pas de remarque ? On prend acte de ce rapport et on a un troisième rapport sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation, c'est André KUCHCINSKI et c'est là qu'on a une présentation en même temps.

M. KUCHCINSKI : Donc délibération n°3, délibération visant à vous présenter l'état d'avancement du schéma de mutualisation. Schéma de mutualisation que nous avons voulu y adopter une démarche participative dans sa construction, d'abord informer parfois alerter et sensibiliser, un échange avec un suivi général de la constitution d'un groupe de travail et ensuite mettre en œuvre les réflexions du groupe de travail. Soulignons notre volonté de mettre en place une culture intercommunale et une meilleure coordination entre la CALL et les communes. Volonté aussi, d'équilibrer que chaque commune, quelle que soit la strate, puisse bénéficier des services et de l'expertise de la CALL. Depuis 2015, nos domaines d'intervention ont évolué, d'ailleurs il est important de préciser que de nombreuses démarches hors schéma ont contribué à une logique de solidarité, surtout il faut bien le dire, envers les plus petites communes. Notre idée, c'était aussi et c'est encore et surtout de rendre service, de dépanner quelque fois, des petits services, des petites communes sur un sujet bien précis. Une douzaine d'agents sont directement impliqués dans la mutualisation et vous trouverez une analyse détaillée des différents domaines d'intervention dans le rapport, je vous propose ici seulement de dégager l'essentiel. Concernant l'autorisation Droit des Sols, premier service mutualisé, c'était en juillet 2015, il fallait faire face à la législation et donc nous avons proposé ce service qui a été opérationnel au 1^{er} juillet 2015, 13 collectivités ont adhéré et adhèrent encore et vous avez également une évolution du nombre de dossiers d'instruction. Il faut souligner en novembre 2017 l'arrivée d'un 3^{ème} Instructeur. La Commande Publique là-aussi, dès 2015, nous avons créé un groupe de travail, nous avons mis en place une plateforme de groupement de commandes. On doit noter qu'en 2017, 4 groupements de commandes ont été lancés notamment pour la maintenance et sécurité incendie, contrôle et vérification périodiques, lecteurs de puces électroniques pour animaux et les fournitures administratives et le papier. Ce groupe de travail a également mené une réflexion concernant la santé au travail, c'était en novembre 2016, cette réflexion a permis de relever, de partager les difficultés rencontrées dans chaque collectivité. L' A.S.T. a repris d'ailleurs contact avec les communes concernées et 2018 verra une rencontre avec le Directeur Général de l'A.S.T.. Un autre point, le

D.T.D.I.C.T. donc une réforme relative à l'exécution des travaux de proximité des réseaux, là nous avons alerté les communes, nous avons informé les communes de cette réforme. Nous avons bien sûr créé un groupe de travail et nous avons constitué un groupement de commandes pour la formation de 170 agents répartis dans 24 communes. D'ailleurs, cette première expérience de formation mutualisée nous a donné des idées puisque nous voulons développer cette formation mutualisée en 2018. Sachez également qu'un groupement de commandes de géolocalisation des réseaux sensibles est prévu et qu'en 2018, nous prévoyons une réalisation d'un orthophotoplan. Donc aspect très technique. D'ailleurs à ce sujet vous avez, les Maires ont certainement reçu une proposition de la F.D.E. Cette proposition de la F.D.E. n'est pas tout à fait la même offre que la nôtre puisque la F.D.E. propose un groupement de commandes mais uniquement sur la thématique de l'éclairage public, alors que notre groupe de travail a pris la réflexion concernant l'ensemble des réseaux sensibles sous terrains et aériens, c'est-à-dire l'éclairage public souterrain bien sûr, la signalétique routière, l'affichage numérique et la vidéo surveillance. A ce sujet, nous proposons de faire une petite note, un petit courrier aux 36 communes afin de présenter la comparaison entre les propositions de la F.D.E. et ce que nous entendons et ce que nous pouvons proposer ici dans ce service mutualisé. Ensuite, autre point important, la fourrière animale, donc là c'est un véritable service de proximité pour les communes et je peux vous assurer que pour les petites communes notamment, c'est une mission concrète, utile et qui soulage les services des communes et quelquefois les élus. Vous avez ici quelques rappels de chiffres, je vous laisse découvrir ces chiffres. Il faut également préciser que le groupe de travail qui a été constitué, s'est concerté notamment avec la police et puis il y a la mise en place des conventions chats libres par les communes qui est un problème récurrent et qui nous concerne tous. Depuis août 2017, les interventions chats et chiens errants sont effectuées par la société SACPA. Ensuite, un autre service, le prêt de matériel, une mise en commun de moyens, c'est un service en 2014 qui était voué à être abandonné. Et puis les premières interrogations sur le schéma de mutualisation ont fait en sorte que ce service soit réveillé, c'est donc finalement un des plus anciens services mutualisés. On notera qu'en 2016, 32 communes ont eu recours au prêt de matériel avec 552 demandes en 2017, 34 communes ont eu recours au prêt de matériel, 302 demandes, on s'est rendu compte et on a pris un peu de retard, le matériel était vétuste. Nous avons décidé d'un plan pluriannuel d'investissement de 150 000 € et à l'heure actuelle, 44 158 € de matériel déjà commandé. Une réflexion est actuellement menée sur la problématique du nombre important des demandes sur les mêmes périodes, voilà. Donc, nous y travaillons encore. Autres services mutualisés, PAPYRUS, c'est une plateforme documentaire. Il s'agit d'une offre d'informations que ce soit juridique mais aussi toute autre information économique, sociale sur les compétences des collectivités territoriales. Un groupe de travail a été mis en place en 2017, de septembre à décembre 2017, il y a eu une période de test, 28 communes se sont inscrites et ont bénéficié de ce service en quelque sorte à l'essai et gratuitement. Le prochain groupe de travail, le prochain COPIL se réunira le jeudi 22 février et pourra mener encore une réflexion sur les thématiques souhaitées par les communes et surtout l'évaluation du coût selon le nombre des communes susceptibles d'adhérer. Autre alerte, cela a été le R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données). Nous nous sommes réunis la première fois le 7 juillet 2017, puis ensuite le 14 octobre 2017, réunions d'alerte d'informations aux communes pour les enjeux du R.G.P.D.. En 2017, là-aussi mise en place d'un groupe de travail qui a mené une réflexion et cette réflexion vise à définir déjà dans un premier temps le cadre général d'un dossier de consultation pour un groupement de commandes permettant de décliner des actions concrètes notamment une fiche pratique d'informations à destination des D.G.S.. Voilà, nous avons répondu à une certaine inquiétude et nous travaillons bien dans ce domaine. Voilà pour 2017, les perspectives comme vous l'avez constatées. En 2017, on s'est découvert une nouvelle mission, celle d'alerter : essentiel. 2017 a aussi été l'année de rencontres avec les communes, Maires, D.G.S., D.G.S.T., agents. Des échanges qui permettront de nouvelles perspectives dans des domaines différents, les attentes ont été recensées, vous les avez en pages 33 et 34 du rapport et nous travaillons actuellement à l'élaboration de conventions afin de préciser les modalités de mise en œuvre de différentes actions, par exemple mise à disposition du matériel, le conseil, l'expertise etc... Vous avez à l'écran le témoignage de rencontre avec les communes et M. HANON et M. DUFOUR ont rencontré 25 communes. J'ai participé quelquefois à ces réunions quand mon emploi du temps le permettait et modestement nous avons voulu vous faire part du ressenti, des petits commentaires relevés lors des rencontres. Voilà pour les rencontres, ces rencontres bien sûr nous amènent à dégager les attentes, les attentes essentielles, vous les découvrez à l'écran, ces attentes seront travaillées en 2018 et j'espère vous donneront satisfaction. Notamment le partage de l'ingénierie, les ressources humaines, l'archivage pourquoi pas, les moyens logistiques et le matériel de fête. Nous continuons à agir ensemble et permettez-moi aujourd'hui de saluer les services impliqués, de les remercier, de remercier les agents concernés. Je dois dire qu'à

chaque réunion de travail, lorsque j'ai réuni cette petite équipe de mutualisation et bien je rencontre des agents non seulement compétents mais surtout passionnés et avec un réel désir de rendre un service mutualisé aux communes. Je tiens ici devant vous et avec vous à les remercier chaleureusement. Voilà, Monsieur le Président, cela m'a permis de faire un point d'étape sur l'application du schéma de mutualisation.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. KUCHCINSKI, c'est vrai qu'il faut souligner l'implication de l'ensemble des services de l'agglomération parce qu'autour de la cellule de mutualisation, c'est l'ensemble des services qui peuvent se sentir impactés avec cette nouvelle organisation et l'évolution que ça a engendré sur notre mode de fonctionnement, on se rend compte aussi qu'il y avait une vraie attente des deux côtés, à la fois du côté des communes et du côté de l'agglomération sur les complémentarités et sur le mode de fonctionnement qui en découlait. Donc aujourd'hui c'est un point d'étape qui montre aussi de belles perspectives parce qu'il y a encore des sujets qui, au fur et à mesure des rencontres, viennent alimenter la réflexion et qui montrent que ce schéma est quelque chose de vivant. Au-delà de la première réponse qui est une réponse aussi pratique à une situation de fait qui s'imposait aux communes, suite à l'arrêt de l'état de l'instruction des permis de construire, aujourd'hui on a une vraie dynamique de territoire avec ce schéma de mutualisation, les premières réalisations. Alain, tu avais demandé la parole.

M. DUBREUCQ : Oui, en page 31, il y a une petite omission, j'ai reçu MS DUFOUR et HANON le 7 novembre à 15 h 00.

M. ROBERT : On le mettra. Jusque ?

M. DUBREUCQ : Jusque 17 h 00.

M. ROBERT : D'accord, on le mettra. Pas d'autre question, d'autre remarque ? Non, on prend acte également de ce point supplémentaire et c'est important d'y revenir régulièrement chaque année, de montrer l'évolution et de montrer surtout l'intérêt que chacun peut y trouver dans ce schéma, soit du côté intercommunal, soit du côté municipal. Pas de remarque, on continue. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la réunion du 19 décembre dernier, non ? Pas de demande de vote également ? C'est adopté. Vous avez également dans votre dossier, les délibérations prises par le Conseil, les décisions prises en vertu des délégations des articles L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y a-t-il des remarques sur ces décisions ? Non, merci. Donc les délibérations qui font l'objet d'un examen ce soir. La première, la n°4, c'est Dominique ROBILLART qui la rapporte.

M. ROBILLART : Oui, merci Monsieur le Président, première délibération importante pour notre territoire qui concerne l'accessibilité au nouvel hôpital de Lens sur les communes de Loos-en-Gohelle et de Lens et plus particulièrement la déclaration de projet. En application des articles L123-6 et R123-7 du code de l'environnement, l'opération d'aménagement du nouvel hôpital de Lens et de ces accès est soumise à l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à l'arrêt de cessibilité et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme sur le périmètre de l'opération. En tant que maître d'ouvrage d'une partie des ouvrages d'accessibilité, le Conseil Communautaire, réuni le 21 mars et le 27 juin 2017, a sollicité l'ouverture de cette enquête publique. L'enquête publique s'est déroulée du 18 septembre au 20 octobre 2017. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis dans son rapport un avis favorable à la réalisation du projet assorti de deux recommandations. L'une est d'exercer un suivi permanent de l'évolution de la circulation sur l'A21 principalement aux abords de la sortie n°9 entre l'A21 et le RD 947 afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour éviter une saturation du réseau. Cette première recommandation renvoie à la sphère de compétences de la DIR. L'autre, c'est de prêter une attention particulière à la rue Louise Michel à Lens, et de prendre les mesures pour limiter les nuisances aux riverains du fait de l'augmentation de la circulation et cette deuxième recommandation est de la compétence de la ville de Lens. Au terme de l'enquête publique, les trois maîtres d'ouvrage de cette opération d'aménagement du Centre Hospitalier de Lens, le Conseil Départemental et la CALL doivent se prononcer sur l'intérêt général de l'opération à travers une déclaration de projet. Le projet de création du nouvel hôpital de Lens s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'offre de soins en direction des 650 000 habitants du territoire du groupement hospitalier territorial. En regard du site retenu, le schéma d'accessibilité défini assurant une connexion directe du futur hôpital aux bretelles d'accès de l'autoroute A21 permet de garantir une limitation significative des nuisances qui auraient été imposées aux riverains sur la

base du schéma naturel d'accès par le sud du site au travers des zones résidentielles et cités minières existantes. Sera également repensée l'offre de stationnement sur le site avec 2 090 places offertes se répartissant graphiquement suivant les différents flux d'activités dont 902 places pour les personnels, intégrés sur le plan paysager au sein des 8 hectares d'espaces verts. Etant précisé qu'en parallèle, le nouvel hôpital bénéficiera dès son ouverture de la mise en place d'une desserte vers un transport collectif compétitif au travers notamment de la ligne B.H.N.S. et sera maillé avec le réseau de circulation en mode doux. Toutes choses qui seront propres à créer les conditions, une alternative à l'utilisation des véhicules individuels. La libération du site de l'actuel hôpital constituera une opportunité foncière urbaine et ses perspectives de réappropriation de programmation devront participer de l'affirmation de la centralité du territoire. Au regard des motifs et des considérations sus-mentionnées, l'objet de cette délibération est de déclarer le projet du nouvel hôpital et ses accès d'intérêt général, voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on ajuste par rapport à l'enquête. Maintenant dont les conclusions ont été livrées pour poursuivre le projet de construction de ce nouvel hôpital. Y a-t-il des remarques, des demandes de vote ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. La délibération suivante, c'est MME LOUP.

MME LOUP : Oui, donc il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention avec le CDG 62 en vue de réaliser une mission d'analyse et de conseils en termes d'organisation des services communautaires. Donc, le tarif actuel est de 66 € net de l'heure, à la fois pour le travail en bureau et pour la présence sur site, les frais de déplacements étant en sus.

M. ROBERT : C'est une convention que l'on a déjà faite avec le Centre de Gestion pour nous accompagner sur des missions spécifiques. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Vous poursuivez MME LOUP, la 6.

MME LOUP : Oui, donc là, je vais peut-être toutes les lire en suivant. Suite à la remontée des projets de service et à la mise en place du projet de territoire, un certain nombre de besoin en postes supplémentaires se fait sentir. Donc, je vais vous énumérer tous les postes qui sont à pourvoir. Alors d'abord, un emploi d'Agent de gestion comptable pour la Direction des Finances. Un emploi à temps complet en temps partagé d'Agent de gestion pour le service marchés et commande publique, d'Agent de gestion pour le service ressources internes et services au public. Création de deux emplois à temps complet pour la Direction des Ressources Humaines et des Relations Humaines, d'Agent administratif pour le service Dialogue Social Prévention, Hygiène et Sécurité (catégorie C), d'Assistant Parcours Professionnel pour le service Développement Ressources Humaines (catégorie C), en sachant que nous allons faire monter en compétence des agents déjà présents. Alors ensuite la 9 donc un emploi de Gestionnaire de projets Aménagement de l'espace économique auprès du Chef de service Grands Projets au sein de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité. Création de deux emplois de Référent technique Police des Réseaux au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Un emploi de Contrôleur Enquêteur au sein de la Direction de Développement Durable et je m'arrête là pour aujourd'hui.

M. ROBERT : Oui, c'est pas mal.

MME LOUP : Oui, c'est déjà pas mal.

M. ROBERT : Donc, c'est pour pouvoir lancer l'ensemble des procédures et pourvoir ces postes. Y a-t-il des demandes d'explication, des demandes de vote sur des délibérations en particulier, ou on considère que l'ensemble des délibérations est adopté ? Oui, merci beaucoup. La dernière délibération du jour, c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire et donc c'est Thierry DAUBRESSE qui a la parole.

M. DAUBRESSE : Bien, donc je vais effectivement vous présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire en commençant par mettre l'accent sur un aspect négatif de l'exercice du R.O.B. d'une manière générale, pas spécialement pour la Communauté d'Agglomération. Parce que cet exercice qui relève de pratique ancienne pousse à faire une présentation annuelle alors que la gestion d'une collectivité aujourd'hui, une collectivité en particulier comme la Communauté d'Agglomération, nous oblige à une réflexion pluriannuelle. Depuis 3 ans, nous parlons Projet de Territoire. Les orientations des différents R.O.B ou D.O.B. existent et persistent, donc tout ça pour dire, que dans la présentation d'aujourd'hui, et bien en fait c'est la continuité de la politique qui a été engagée sur les années précédentes et qu'il

n'y aura pas de choses exceptionnelles, nouvelles. Donc, l'exercice en fait doit quand même être fait, parce que d'abord c'est une obligation mais qu'il a aussi quand même un caractère vertueux, c'est qu'il permet de vérifier que les orientations sont toujours conformes avec l'évolution du contexte. La diapositive suivante reprend en fait, dans l'ordre qui vous a été mis dans le Rapport, reprend ce qui est le contexte de l'évolution de la Communauté d'Agglomération, à savoir essentiellement la loi de Finance 2018. Bon, je ne développerai pas ces éléments, puisque ce sont des éléments nationaux qui s'imposent à nous, c'est donc des éléments de construction budgétaire et c'est des éléments qui ont été décidés dans d'autres assemblées. Les éléments marquants, on peut rappeler, c'est quand même le dégrèvement de la Taxe d'Habitation, les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités, ça a été détaillé dans le document, les ressources des organismes chargés de missions de service public, l'exonération de la cotisation minimale de C.F.E., l'automatisation du F.C. T.V.A., le jour de carence dans la Fonction Publique, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Fonds de Péréquation Intercommunal qui est maintenu à 1 milliard d'euros. Donc ces différents textes en fait, sont rappelés pour donner les éléments de contexte de notre orientation budgétaire et la diapositive suivante reprend effectivement les grandes tendances budgétaires de la Communauté d'Agglomération. Bien évidemment, la Communauté d'Agglomération doit fonctionner avec des recettes de fonctionnement et on les a arrêtées à un montant de 133 millions d'euros sur une grosse prospective aujourd'hui, puisque c'est le budget qui arrêtera définitivement ces chiffres. Alors, je vous donne l'évolution quand même par rapport à 2013, 4,68 %. Mais je vous donnerai quand même, je mettrai quand même un bémol aux chiffres qui sont présentés en l'état brut. Donc recettes de fonctionnement, 133 millions d'euros, dépenses de fonctionnement 123 millions d'euros en progression de 7 % par rapport à 2013. Alors, je mets un bémol par rapport aux chiffres qui sont présentés puisqu'on compare, mais c'est tous les ans de la même façon, on compare en fait des éléments budgétaires avec des éléments réalisés. Donc, on a toujours, et dans les communes c'est pareil, on a toujours un montant de budget supérieur aux réalisations. La bonne pratique consistant à rapprocher le plus possible, on n'est jamais à 100 % les réalisations des prévisions. La composition du budget avec un graphisme qui va vous être projeté sur 50 %, qui a été mis en vert, c'est essentiellement la participation versée au tiers public avec essentiellement le reversement aux communes qui ont été sanctuarisées dans le pacte fiscal et financier. Donc, c'est l'élément principal de la construction budgétaire. On a après un élément nouveau mais qui n'est pas tout à fait nouveau, mais un élément qui impacte nos budgets, qui a été une décision de cette collectivité, c'est la participation au S.M.T. et ça c'est dans les prévisions budgétaires depuis un certain temps, avec une dépense en vitesse de croisière quand on sera uniquement en fonctionnement à hauteur de 6,5 millions d'euros, pour l'année 2018, on est encore à cheval entre le fonctionnement et l'investissement. Donc investissement pour le B.H.N.S. à hauteur de 3,8 millions d'euros et une participation au fonctionnement à hauteur de 2 millions d'euros. C'est des choses qui étaient déjà inscrites dans la prospective budgétaire qu'on avait faite à l'horizon 2020. Sur les autres orientations budgétaires, pour la construction du budget en fait, les éléments de la construction du budget, on a une gestion de la dette sur un stock à peu près constant à hauteur de 80 millions d'euros. On a la finalisation en investissement du projet de territoire dont certains éléments ont été retardés en 2017. En 2018 on apparaît forcément plus ambitieux qu'en 2017 puisqu'il y a eu des reports de dépenses et en 2018, on a un effort à hauteur de 40 millions d'euros donc un effort important pour cette collectivité locale. Sur la programmation des investissements, un détail a été donné mais c'est un détail à titre indicatif, c'est la ligne suivante de la diapositive normalement, c'est donné à titre indicatif puisqu'en fait c'est encore en discussion et c'est définitivement le budget qui arrêtera les investissements. Mais là, on vous a déjà donné les grandes lignes, il n'y aura normalement plus de grosses variations puisqu'on est en plus souvent dans des plans qui existent depuis plusieurs années. Et enfin, la dernière ligne de cette tendance budgétaire de la CALL, c'est la participation au S.M.T. dont j'ai déjà parlé. Donc, ce qui revient à dire, c'est qu'en fait, le fil conducteur du D.O.B. et je dirai des D.O.B. aussi bien celui des années antérieures que celui des années futures, c'est le Projet de Territoire. Il ne m'appartient pas forcément aujourd'hui de rentrer dans le détail de ce Projet de Territoire, d'abord parce qu'à ma connaissance, c'est un sujet qui va être largement abordé lors des premiers vœux de la Communauté d'Agglomération, dont je laisserai au Président donner toute l'importance de cette ambition du Projet de Territoire. Le D.O.B. prévoit simplement puisqu'il y aura les discours qui vont le prévoir donc on anticipe sur les discours, d'anticiper sur ces sujets l'action de la Communauté d'Agglomération. Alors, je vous rappelle, le D.O.B. c'est, et on va vous les présenter sous forme de schéma sur la diapositive suivante, 5 piliers. Donc pour mettre la Communauté d'Agglomération en action, 5 piliers qui sont schématisés par ces pictogrammes. Sur la diapo suivante, on aborde déjà le premier pilier qui est repris dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, en fait ce pilier est important, le pilier « travailler », puisque la Communauté d'Agglomération est le Chef d'Orchestre du Développement Economique de

ce territoire. Cette thématique « travailler » va en fait inscrire le territoire dans l'économie de demain avec plusieurs objectifs, le premier étant de créer des emplois bien évidemment mais aussi d'accompagner les habitants vers l'emploi. Le deuxième étant l'amélioration de la formation des habitants et des emplois proposés. On peut avoir des actions sur ces thématiques qui sont détaillées dans le document, elles seront encore plus détaillées bientôt. Le troisième objectif étant de promouvoir l'entrepreneuriat et les initiatives, et en particulier avec un accent qui a été donné sur les initiatives relevant de l'Economie Sociale et Solidaire. Le quatrième objectif étant d'intégrer une logique d'économie circulaire correspondant à une filière locale. Vous ne voyez pas d'action nouvelle puisque ces ambitions existent déjà sur le territoire depuis un certain temps mais des actions qui vont impacter le budget 2018. Le deuxième pilier, pilier « bouger » correspond à l'inscription pour ce territoire dans la mutation des infrastructures des modes de développement. Il s'agit et là rapidement d'actions en matière de transitions énergétiques, d'actions en matière de mode alternatif de déplacement, de mutation des filières logistiques avec en particulier un essai d'anticipation sur l'arrivée du Canal Seine Nord. Le troisième pilier, pilier « habiter » qui correspond à inscrire le territoire sans les nouvelles attentes en matière de logements, avec des objectifs voulant limiter l'évasion résidentielle et renforcer les centres urbains. Un objectif de promotion des nouvelles formes d'habitat et enfin devenir un territoire pilote et expérimental de rénovation énergétique du logement. Ça a fait dernièrement l'objet de certaines annonces. Le pilier « respirer » qui correspond à l'inscription de ce territoire dans l'amélioration du cadre de vie, et il veut favoriser l'appropriation des espaces verts, mettre en place une gouvernance partagée au service de cette amélioration du cadre de vie, pour permettre la montée en puissance de la Chaîne des Parcs et de la mise en valeur du volet cadre de vie au service de la stratégie touristique. Donc on rejoint l'ambition « respirer » avec l'ambition « travailler ». Sur le pilier « rassembler », qui consiste à faire partager les projets en les organisant, donc avec des objectifs pour mettre en œuvre une centralité forte pour organiser, fédérer et rayonner, et un objectif d'engager la mutation et la réaffectation de lieux symboliques et identitaires du patrimoine. C'est vrai que ces piliers, bon même s'ils sont organisés sous forme de pilier et même si on va essayer de respecter cette présentation-là dans le cadre budgétaire quand ça sera possible, il y a quand même dans l'ensemble de ces piliers, il n'y a pas une étanchéité, il y a quand même une certaine transversalité et souvent les piliers rassemblés par exemple abondent le pilier travaillé. Enfin, le Débat d'Orientation Budgétaire et le Budget va être impacté par la thématique des Services à la Population. Cette thématique rassemble les sujets habituellement traités qui font partie des compétences initiales de la Communauté d'Agglomération. C'est des sujets que vous connaissez bien puisqu'il s'agit là de continuer à améliorer les Services à la Population en s'occupant de l'eau potable, de l'assainissement, de la collecte et des traitements des déchets ménagers, du crématorium et de la fourrière animale. Enfin, pour les éléments de contexte, on aurait pu les mettre au départ, la loi de Finance mais c'est un élément qui n'est pas apparu directement dans la loi de Finance qui est apparu après. On se doit d'évoquer la création des zones franches, non seulement parce que les collectivités locales devront se positionner mais surtout parce que cette mesure peut être un booster fort à la transformation du territoire, et au rattrapage de son retard économique qui est lié à son histoire. Le budget se devra donc d'inscrire, si vous en êtes d'accord, la volonté politique de capitaliser sur ce texte, qui est une chance différenciant notre territoire. Donc, voilà en fait le cadre de construction du budget qui sera présenté au mois de février.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour cette présentation, là encore synthétique par rapport au document et à l'ensemble des informations qui y sont contenues et en finissant sur cette orientation qui sera une orientation forte du budget que l'on est en train de construire pour là aussi avoir un facteur différenciant de notre activité. Le débat est ouvert. Oui, M. SION.

M. SION : Oui, j'aurais juste souhaité avoir quelques précisions justement sur le dernier sujet à savoir la zone franche. A plusieurs reprises, j'ai essayé de questionner un petit peu sur la possibilité d'avoir un chiffrage, de savoir comment on allait accueillir ces zones franches, de se donner des objectifs. Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu comment vous allez fonctionner sur ce sujet ? Et quand vous présenterez le budget, est-ce que vous indiquerez par exemple, la loi de Finance offre la faculté aux collectivités locales d'exonérer fiscalement les entreprises éligibles ? Et qu'est-ce que vous comptez faire là-dessus ? Est-ce que vous serez en mesure de nous donner des objectifs sur les terrains qui vont être mis à disposition puisqu'il est question d'allouer précisément le terrain pour cette zone franche ? Plus généralement, est-ce que vous allez fixer des objectifs quant au nombre d'entreprises, au nombre d'emplois qu'on peut espérer obtenir avec ce dispositif.

M. ROBERT : Allez, M. ALEXANDRE, la partie finances.

M. ALEXANDRE : Oui, M. SION.

M. ROBERT : Merci. M. CARON.

M. CARON : Oui, alors d'une part, je voulais faire une petite intervention directement liée au D.O.B. mais d'autre part, je voulais également vous dire quelques mots sur la montée en puissance des politiques d'innovation, leur traduction dans le budget et on a convenu que je le fasse dans le cadre du D.O.B. de façon courte parce que ça ne concerne pas seulement la commission Economie Attractivité mais un peu les différents groupes politiques. Alors, Thierry DAUBRESSE a beaucoup insisté sur la dimension de Projet de Territoire, je ne vais pas la développer, ce sera le cas très bientôt. Au moment du D.O.B. , je voulais quand même insister sur le fait qu'on n'a un certain nombre de Pôles d'Excellence qui montent dans notre territoire et qu'on a pas forcément les capacités d'accueil des entreprises, ni en hôtels d'entreprises, ni en zones dédiées. C'est vrai pour chacun des Pôles d'Excellence aussi appelés en langage international « cluster ». Donc, voilà c'est un débat qu'on reprendra au D.O.B., je sais que Thierry DAUBRESSE y est sensible mais je voulais le dire à cet endroit-là. Ce que je voulais surtout évoquer, c'est avec la montée en puissance dans le projet de territoire et dans notre budget de la dimension Troisième Révolution Industrielle, qui recoupe les champs du Numérique, de l'énergie et d'un certain nombre d'innovations dont les questions de mobilité d'ailleurs qui ont été évoquées. J'en profite pour dire à M. CHERET, que je partage complètement sa proposition. Moi, il y a des années, j'avais demandé à TADAO, comment on pouvait adapter des plateformes à l'arrière des bus parce que la rupture de charge fait que si on n'arrive pas à aller à la gare, et bien on ne sait pas utiliser correctement les transports en commun. Donc je partage l'intérêt de coupler le transport Bus et vélo. Et donc pour dire que du coup, je formule trois propositions, la première je m'adresse aux Présidents de Groupe, à la demande de plusieurs d'entre-vous, notamment Bernard BAUDE qui me l'a formulé fermement, Christian CHAMPIRE, je souhaite en tant qu'animateur de la stratégie Troisième Révolution Industrielle, pouvoir mettre en place un groupe inter-commissions finalement, parce que ça regroupe des registres différents. On va avoir la montée de la rénovation de l'habitat minier, c'est des gros enjeux sur les matériaux, sur l'énergie donc c'est la question du logement. Mon collègue François LEMAIRE en a une bonne part, mais c'est une question économique, c'est une question de développement du bâtiment, c'est une question d'innovation sur les nouvelles méthodes énergétiques, voilà. Donc, dans l'idée d'être le plus collaboratif possible, j'en ai bien sûr parlé au Président Sylvain ROBERT, je vous fais cette proposition pour que vous puissiez me faire connaître les élus chez vous, qui sont intéressés à cette approche un peu transversale et je pense très innovante pour notre territoire et qui est au cœur du Projet de Territoire et que l'on ne sait pas traiter dans les commissions. Soit on le traite là mais on est beaucoup et ce n'est pas un cadre de travail. Bien sûr, ça ne sera pas un lieu décisionnel, les commissions restent et le Conseil d'Agglo c'est une première chose. La deuxième chose, je profite aussi du D.O.B. et où il y a peu de délibérations, pour vous demander dans le cadre des politiques d'innovation, ça n'est pas que les affaires d'argent. Très souvent pour les créateurs d'entreprises, c'est de pouvoir appliquer leurs idées innovantes et on a des jeunes pousses qui sont dans nos différentes pépinières, qui sont c'est vrai du Numérique, c'est vrai de l'énergie, c'est vrai du culturel, c'est vrai du bien-être. Enfin là, je suis en train de rebalayer tous nos Pôles d'Excellence et très souvent ces gens-là ont besoin de lieux pour faire la démonstration et je trouve que ce serait une façon qui n'est pas coûteuse et intelligente finalement de pouvoir leur offrir des terrains d'application. Donc, je le dis parce qu'il y a le cluster sur la dématérialisation par exemple qui travaille beaucoup sur ces questions et on a tous des enjeux de dématérialisation. Alors, il y a peut-être des dispositifs un peu originaux à trouver pour ne pas partir dans des logiques d'appels d'offres stricto sensu mais où je prends un autre domaine, dans le domaine de l'émergence du tourisme. On avait une très jeune entreprise qui cherchait de l'application de dispositif ambulatoire dans l'agglo. On lui offre notre territoire est une façon pour lui d'exister et de faire apparaître, voilà. Je vous le dis parce que ce n'est pas financier. Donc, ça c'était la deuxième des choses que je voulais dire et la troisième et je terminerai là-dessus pour ne pas être trop long, c'est vous signaler que nous avons financé un évènement sur les questions de Troisième Révolution Industrielle qui est un évènement international qui s'appelle My Green City, que... je n'ose pas l'appeler Salon. Ça se tiendra au Stade Couvert de Liévin qui va proposer des modules de sensibilisation et de formation à ces enjeux de Troisième Révolution Industrielle. J'en cite quelques exemples : la transition énergétique, l'écoconstruction, l'économie circulaire, l'habitat intelligent, les objets connectés dans l'habitat, ce sont des sujets de demain. C'est qui est très intéressant dans ce Salon New Look, enfin nouvelle formule pardon, pour ne pas me faire « engueuler » mais je vais me faire « engueuler » quand même, ce n'est pas grave, je le dis, c'est que ce ne sont pas des stands, ce

sont des parcours, des modules où on n'est pas plus de 10/15 personnes et où en gros, on vous fait une démonstration adaptée au mini groupe. En gros, ce n'est pas le genre d'endroit où on repart avec une pochette de papier glacé qu'on va jeter en rentrant chez soi mais c'est orienté mode d'emploi. Je le dis parce que beaucoup d'entreprises de notre territoire et d'ailleurs ont répondu, c'est gratuit pour nous mais il faut qu'on puisse leur proposer des groupes qui demandent. Donc, vos services techniques, les conseils municipaux, bien entendu les élus que nous sommes ici, c'est gratuit, ce sont des questions que l'on se pose tous. Quel type de lampadaire à Led avec... ? Enfin, bon, bref des choses de ce type, ça existe à Lyon, le Salon Polutec, on va le lancer en Hauts de France, et c'est notre agglomération qui le porte. Donc, j'insiste auprès de vous parce que c'est une formule nouvelle moins marketing classique, plus format engagement concret, on a besoin que cet événement soit réussi, ça nous positionne en leader Hauts de France sur ce sujet. C'est au Stade Couvert, voilà, ce sera après le Meeting d'Athlétisme. J'ai fait la petite pub pour les usages de Troisième Révolution Industrielle et l'application dans nos villes, c'est quand même ça qui compte, l'application dans nos villes. Merci.

M. ROBERT : On traduit quand même certaines orientations dans le budget dans ce qu'évoquait Jean-François. Et par rapport à ce que disait Thierry tout à l'heure, c'est un budget qui sera résolument tourné sur l'accompagnement des entreprises et l'accompagnement du territoire pour le développement de l'emploi par rapport aux décisions qu'on a déjà prises notamment l'année dernière sur l'accompagnement de l'habitat et sur la révolution que constituera le B.H.N.S.. D'autres remarques ? Bruno.

M. TRONI : Oui, Président, on a bien entendu la proposition de Jean-François concernant ces désignations de quelques collègues pour travailler sur le sujet. Effectivement c'est un sujet très important et on y sera évidemment sans aucun souci. Avant de revenir sur des propos un peu plus généraux tout à l'heure dans l'expression des groupes, une question sur les tendances budgétaires, Président, si on peut avoir une explication. L'Etat via la loi des Finances 2018 impose aux collectivités, enfin aux grandes collectivités, de ne pas dépasser de 1,1 % les dépenses de fonctionnement, sous peine, je cherchais le mot, merci Pierre, sous peine d'avoir des amendes éventuellement ou des remboursements de dotations. Donc, quand on fait le calcul des tendances budgétaires entre les recettes et les dépenses même si on a bien entendu M. DAUBRESSE qui disait que ce sont des chiffres bruts et qui seront évidemment affinés en cours d'année budgétaire, on s'aperçoit que les recettes n'augmentent que de 1,2 % et les dépenses augmentent de quasiment 5 % en fonctionnement. Donc comment vous allez expliquer à l'Etat, même si on n'est pas adeptes évidemment des mesures ou des décisions qui sont prises par cet Etat et on en parlera après dans l'expression générale, comment on va pouvoir expliquer ça sans avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête ?

M. ROBERT : Donc, on a déjà pris contact avec le Préfet et a priori ça se réglerait au niveau départemental, c'est le Préfet qui aurait cette marge de manœuvre en tout cas ce pouvoir d'ajustement. On l'a alerté dès que le texte n'était même pas encore voté, dès qu'on a commencé à en parler parce qu'on a voulu une ambition pour l'agglomération avec ce Projet de Territoire, avec les projets que l'on porte pour essayer justement de rattraper le retard qui est le nôtre dans divers domaines. Ce qui fait que l'on sera peut-être en dessous, on sera peut-être au-dessus mais on préfère prendre les devants si jamais on dépasse. Et dans le même temps où l'Etat assimile notre territoire comme un territoire à attention particulière avec le plan pour le renouveau du Bassin Minier en y affectant des moyens supplémentaires, c'est quand même assez paradoxale de ne pas avoir un traitement atypique, alors on ne demande pas une exception, on demande juste un regard particulier au niveau de l'Etat et qu'on ne soit pas sur le couperet mathématique de l'évolution de 1,2 % mais qu'on soit vu avec une attention particulière. On n'est pas dans des dépenses fastueuses, on est dans des dépenses de rattrapage pour notre territoire, pour accompagner la population sur différentes thématiques. C'est l'angle que l'on a abordé avec le Préfet, qui doit nous recevoir par rapport à maintenant un petit peu..., parce que c'était à l'époque où c'était dans les tuyaux, mais ce n'était pas encore voté. Sur les modalités pratiques, ce qui nous a été confirmé, c'est que c'était à son niveau que ça serait ajusté et que, de ne pas voir notre territoire comme l'ensemble du Bassin Minier du Pas-de-Calais qui est un peu dans les mêmes contraintes, et notamment, nous par rapport à l'organisation qu'on a souhaitée au niveau de notre agglomération, en se dotant d'un Projet de Territoire et en hiérarchisant nos interventions et en essayant de spécifier nos applications concrètes sur le terrain et pas uniquement au regard budgétaire que ça peut traduire. Nous avons tout à l'heure, c'est sur les dépenses de fonctionnement, nous avons besoin aussi de compléter et d'accompagner nos équipes pour pouvoir porter l'ambition qui était celle du Projet de Territoire et qu'il va falloir maintenant mettre

en musique avec les recrutements qui ont été évoqués tout à l'heure. On a besoin aussi de ce regard particulier et l'Etat ne peut pas avoir d'un côté une politique peut-être incitative, j'espère aussi ambitieuse d'accompagnement du territoire sur son renouveau et de l'autre côté, contraindre les collectivités qui voudraient accompagner la dynamique de l'Etat. Si on peut le prendre comme ça, en leur demandant de réduire leur budget, et encore une fois, on n'est pas dans les dépenses qui sont démesurées par rapport à l'ampleur de la tâche que nous avons à mener et surtout à l'ambition du projet qui nous porte avec le Projet de Territoire. Y a-t-il d'autres remarques ou on passe aux expressions des groupes ? On passe aux expressions des groupes ? M. TRONI, vous gardez la parole. Après M. ALEXANDRE et M. BAVAY. On fait dans cet ordre-là ? Allez.

M. TRONI : Bien Chers Collègues, tous les doutes sont aujourd'hui levés quant à la nature de la politique menée par l'homme moderne qui s'est installé dans le fauteuil de Président. Celui qui allait révolutionner la façon de faire de la politique n'a de toute évidence pas renoncé aux vieilles recettes économiques. Celui qui, à en croire ses promesses de campagne, allait lutter contre la pauvreté par des augmentations en tous genres, a surtout décidé d'augmenter les difficultés à vivre de nos concitoyens. Entre la baisse de l'APL, la hausse du forfait hospitalier, celle du prix des carburants, notamment le gasoil et du gaz ou encore de l'augmentation de la CSG, le pouvoir d'achat des Français modestes se retrouve une fois de plus largement écorné. A cela s'ajoute le bouleversement du droit du travail qui, sous couvert de renouer avec une économie dynamique, piétine les droits et acquis des salariés. C'est ainsi qu'Emmanuel Macron multiplie les opérations de communication en témoigne l'accueil en grande pompe des patrons de multinationales à qui l'on vend l'attractivité de la France via les baisses de charges en tous genres et la flexibilisation accrue des salariés. Invitée hier sur un plateau télé, Laurence Parisot a estimé et je la cite « qu'il y a des mesures qui rassurent et donnent de l'espoir ». En tant qu'élus locaux, il nous est impossible de partager cette vision des choses. Attachés à l'autonomie financière et à la libre administration des collectivités, c'est avec une vive inquiétude que nous avons suivi les premiers pas de ce gouvernement. De toute évidence, celui-ci s'est donné pour objectif de poursuivre dans la voie de la rigueur. Pire, il tente d'accréditer l'idée que nous sommes sur la même longueur d'onde et prêts à signer dans l'allégresse un pacte qui nous obligerait à rogner nos dépenses de fonctionnement et à diminuer notre endettement. Ce contrat, intitulé « pacte d'autonomie » ce qui est tout de même un comble ! Ne fait rien d'autre que nous placer sous une tutelle que les pères de la décentralisation avaient souhaité faire disparaître.

Où est notre liberté d'action pour moderniser les services publics, innover, réparer cette cohésion sociale mise à mal durant toutes ces années lorsque la crainte du couperet de la sanction financière se fait sentir en permanence. L'essor économique mais aussi social de notre pays ne peut se faire sans celui de tous les territoires qui le composent. A quoi servent les grands projets ou les manifestations d'envergure si les besoins élémentaires des populations ne sont pas satisfaits ? Par ailleurs, où est notre visibilité lorsque les engagements de l'Etat ne sont pas tenus ? Au chapitre des promesses destinées à ne pas l'être, je rappellerai que le FPIC, mis en place en 2012, était censé monter en puissance pour atteindre dès 2016, 2% des recettes du bloc communal et nous en sommes évidemment très loin. Comment nous projeter dans l'avenir lorsqu'on nous annonce des réformes incessantes qui impactent nos budgets dans des proportions difficilement mesurables ? Alors que nous allons devoir supporter les conséquences de la fausse bonne nouvelle qu'est la suppression de la taxe d'habitation, on nous parle maintenant d'une réforme globale de la fiscalité locale dont nous craignons qu'elle se fasse une fois encore sans aucune concertation avec les collectivités. Une chose est sûre : il ne suffit plus de nous interroger sur la meilleure façon de mettre nos ressources au service du développement de notre agglomération pour une amélioration des conditions de vie de notre population. Nous ne pouvons être dans l'accompagnement permanent des politiques gouvernementales et nous contenter de grappiller çà et là les quelques miettes que l'Etat veut bien nous jeter. En peu de temps, nous avons été appelés à adopter des motions contre la suppression des contrats aidés, contre le sort réservé aux bailleurs sociaux et, plus récemment, contre les manquements évidents de l'Etat dans le domaine ô combien sensible de la santé. Ce ne sont plus seulement des pistes de réflexion qui doivent s'ouvrir mais aussi et surtout des combats urgents qui doivent être menés. De ceux-ci dépendront nos capacités à agir pleinement dans tous les domaines de compétence qui sont les nôtres, et parce que les habitants de ce territoire en ont plus que jamais besoin. C'est sans aucun doute ce même raisonnement qui a poussé notre collègue parlementaire Fabien Roussel à lutter pour obtenir l'inscription dans la Loi de Finance 2018 de 10 millions € par an pour la réhabilitation de logements minier. Nous avons pris note également de la création des zones franches qui concerneront 148 communes du bassin minier. Nous regrettons néanmoins que le dispositif prévu ne s'applique qu'à des entreprises nouvellement implantées et non à celles qui existent déjà et pour qui, survivre est souvent une gageure. Pour évoquer plus particulièrement

l'action de la CALL, nous souhaitons que les politiques menées soient régulièrement évaluées et que les effets des subventions diverses et variées que nous attribuons soient mesurées pour juger de leur utilité réelle. Concernant le transport, et parce qu'accroître la mobilité de la population est un enjeu fort notamment en matière d'emploi, nous réitérons notre demande de gratuité pour le transport en bus ainsi qu'un réexamen du réseau secondaire. J'en profiterai pour ajouter, on devait le faire sur le Rapport du Développement Durable, nous ne pouvons que déplorer le choix du mode de carburant de ce B.H.N.S., un choix hybride gazoil qui sera taxé, voire surtaxé dans les mois et années qui arrivent pour arriver à zéro diesel en France puisque tout le monde s'accorde à dire que le gazoil est le pire carburant à utiliser et le plus nocif, sauf au S.M.T.. Enfin, et parce que le Projet de Territoire est ambitieux, nous trouvons curieux l'absence de mention faite au pôle métropolitain dans le ROB qui nous est présenté. Cet oubli est d'autant plus remarquable que c'est l'exécutif lui-même qui avait décrété qu'il s'agissait d'un outil incontournable et je parle évidemment du Pôle Métropolitain et je cite : « Un point d'ancrage en vue d'obtenir des financements publics », si l'on en croit le site internet de notre agglomération. La question est d'autant plus importante que les dits financements publics sont rares et qu'il serait dommageable de passer à côté. Voilà, Monsieur le Président, ce que nous avons à dire au sujet de l'orientation budgétaire de notre communauté d'agglomération. Je ne parlerai pas de véritable débat puisque le document qui nous est soumis est exclusivement l'œuvre de l'exécutif et qu'à aucun moment les pistes de réflexion que nous avons lancées ces dernières années n'ont été écoutées. Nous avons déclaré, l'an dernier, être disponibles pour l'élaboration du budget. Notre offre est toujours d'actualité.

M. ROBERT : Merci, M. TRONI. M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, merci Monsieur le Président, nous allons dans un instant, après l'intervention de mon collègue Alain BAVAY et après avoir écouté avec attention Bruno TRONI, nous allons procéder au vote. Habituellement il n'y avait pas de vote, il y avait simplement un Débat d'Orientation Budgétaire, sans vote. Désormais nous procéderons à la fin du Débat à un vote. Qu'est-ce que cela change réellement ? Pas grand-chose, que le Débat a toujours lieu, les interventions qui sont faites sont prises en considération et après on voit comment elles peuvent s'insérer dans la présentation budgétaire qui sera faite au moment où celui-ci sera présenté en séance plénière. Ça veut dire qu'il y a encore un travail, disons, d'approche de vérifications. Vérifier n'est pas se méfier. Il y a un travail de précisions qui peut encore et doit être d'ailleurs mené avec l'ensemble de ceux qui sont en capacité de le faire loyalement. Et puis, s'agissant de ce rapport, il faut que nous regardions s'il est cohérent avec le Projet de Territoire qui a été présenté tout à l'heure et avec les différents schémas sur lesquels vous avez entendu les rapporteurs. Est-ce qu'il y a cohérence ou non entre ce que l'on annonce et ce que l'on projette de faire ? Et au-delà, sur le cadre général dans lequel nous évoluons, on ne peut qu'être surpris que l'Etat, le Gouvernement s'en prennent aux communes, aux intercommunalités, aux régions, aux départements, avec la ferme ambition de supprimer une partie des départements 30 %, avec la ferme ambition d'obliger au regroupement autoritaire des communes, je parle de communes de moins de 5 000 habitants, avec la ferme ambition au travers du P.T.Z., du Prêt à Taux Zéro, de concentrer les avantages accordés aux primo-accédants, dans les secteurs en tension, comprenez dans les villes, et puis au détriment justement de la ruralité. Enfin de ce qui fait la France d'aujourd'hui, celle que nous aimons. Donc tout ceci procède effectivement d'une grande hypocrisie parce qu'en même temps, qu'il y a un discours au congrès des maires, il y a dans le Journal Officiel de la République Française, un certain nombre de dispositions comme un lego quand vous emboitez toutes ces dispositions qui sont prises au fil du temps, vous apercevez que la politique qui est menée, est une politique qui est effectivement à ce stade, elle n'est pas ni de droite, ni de gauche, elle est de droite et de droite et, on peut l'illustrer très facilement. Et l'hypocrisie est encore plus grande, quand on a la curiosité de regarder comment gèrent ceux qui nous gouvernent. Au premier rang desquels il y a le Premier Ministre, qui est le maire du Havre. Le maire du Havre, la ville du Havre, pour ceux qui s'y intéressent un peu, moi je m'y intéresse depuis que je sais qu'il est le Premier Ministre, mais ça fait 172 366 habitants. La dette du Havre est de 280 millions d'euros et c'est une des communes de plus de 100 000 habitants qui est la plus endettée de France. Et s'agissant de la dette par habitant, c'est 1 600 €/habitant. S'agissant de la dette sur l'agglomération du Havre, c'est 2 300 €/habitant. Donc, disons on peut toujours donner ou faire la leçon aux autres, apparaître bien rasé et s'expliquer devant la télévision, parler dans le poste et dire à tous ceux qui sont ici : « faites attention à vos dépenses, faites attention de ne pas dépasser, 1,1 ou 1,2 ou 1,5 » d'accord, mais au-delà, il faudrait peut-être regarder ce qu'ils se passent disons devant leur porte. Et si on prend une autre commune plus petite mais chez un proche du Président de la République, le maire de Forcalquier, M. CASTANER, Forcalquier c'est 4 700 habitants. La dette de Forcalquier c'est 8 millions

d'euros et pour rembourser cette dette, c'est 1 653 €/habitant alors que la moyenne en France est de 800 €. Ce qui veut dire que, ceux-là même qui nous disent « attention », attention à vos dépenses, en rappelant que sur les 2 290 milliards d'euros de dette de la France, il y a 75 % qui sont dus à la mauvaise gestion de l'Etat, 15 % à la Sécurité Sociale, c'est notre couverture, c'est notre protection, c'est l'Hôpital de Lens, c'est tout cela, c'est nécessaire et 10 % aux communes, intercommunalités, aux départements et aux régions. Quand on a dit cela, et bien on se rend compte que notre débat ici, est quelque peu surréaliste. C'est-à-dire que nous allons essayer de faire entrer, disons dans une chaussure de 39 un pied qui devrait faire 41, si on veut assurer du développement, alors, évidemment ça peut faire mal. Ça peut dépasser les 1,1 mais nous avons des arguments et avec ces arguments nous les présenterons devant les autorités compétentes pour leur dire : écoutez, que voulez-vous, est-ce que vous voulez qu'on stagne ? Est-ce que vous voulez qu'on se lamente ? Est-ce que vous voulez qu'on proteste ? Est-ce que vous voulez que l'on casse tout, comme ailleurs, dans certaines îles ? Est-ce que vous voulez qu'on se mette à parler patois au moment où on installe la séance, ou est-ce que vous voulez nous écouter pour une fois ? Et je pense que quand on regarde ce Rapport d'Orientation Budgétaire, très bien présenté par Thierry, formidablement bien préparé par les services, et bien on y retrouve quoi ? On y retrouve la totalité des efforts que nous avons accomplis depuis des années ensemble pour que ce territoire décolle et on commence à le voir, lors de la séance précédente, nous avons remarqué, et je sais que ça doit hérisser certains qui font leur lit de la misère des autres, mais que 86,5 ha de la Zone de l'Alouette étaient avant même d'être installés, réalisés, étaient déjà vendus. Nous avons pu alors voter en Bureau, une délibération sur une zone importante, à Avion, la Zone des 14 où une grande entreprise va s'installer aussi. Nous avons mis à niveau les lycées et nous participons, disons à la rénovation sanitaire de notre territoire. On le fait bien sûr avec ceux d'à côtés. Tu parles Bruno du Pôle Métropolitain, le Pôle Métropolitain entre le fait de dire que c'est un outil utile et le fait de constater qu'aujourd'hui de par les textes qui sortent, nous pouvons par exemple nous adresser directement à la Région parce que c'est elle l'autorité de gestion responsable pour aller chercher les fonds européens, alors qu'avant il fallait passer par le Pôle Métropolitain et à un moment où c'était absolument nécessaire, maintenant c'est utile, il y a une petite différence. Donc, nous allons simplement nous adapter en fonction des textes qui nous sont imposés et sans jamais renoncer à notre ambition et ce qui nous caractérise, que nous avons remarqué au Groupe Républicain, c'est qu'il y a une adéquation parfaite entre ce que nous voulons faire et ce qui apparaît dans les chiffres de ce premier Débat d'Orientation Budgétaire et ensuite il y aura le débat sur le budget lui-même, c'est qu'il y a une cohérence, une adéquation parfaite entre le projet du territoire et les moyens qu'on se donne pour réussir et pour que notre population réussisse, même si c'est la raison pour laquelle, sans aucune hésitation, tout à l'heure lorsque le rapport sera soumis au vote, nous le voterons.

M. ROBERT : Merci, beaucoup. M. BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs. En ce début d'année, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, et en mon nom, une bonne et heureuse année 2018. Et s'il m'était permis de faire un vœu au moment d'évoquer ce Rapport d'Orientation Budgétaire, il serait bien évidemment celui de la réussite. La réussite des actions que nous avons pu définir dans le cadre du projet de territoire et je consacrerai l'essentiel de mon propos à ce Projet de Territoire. La réussite bien sûr de nos ambitions partagées. Incontestablement 2018 sera une année charnière pour notre agglomération car elle verra de nombreux chantiers liés au projet de territoire se mettre en œuvre. Ce projet de territoire est né de la concertation, d'une réflexion partagée et aujourd'hui grandit et prend tout son sens. C'est bien grâce au cadre pluriannuel que nous avons pu l'élaborer dès 2016 que nous pouvons maintenant décliner d'année en année ce projet commun. En effet, si des perspectives financières sont aujourd'hui possibles, elles le sont parce que nous avons pris il y a deux ans une décision importante en procédant au relèvement de la fiscalité locale mais aussi en prenant l'engagement de ne plus le faire d'ici la fin du mandat. Sans cela, nous savons que notre collectivité se serait retrouvée asphyxiée financièrement, exsangue. La dynamique qui est ainsi en action, la mutation qui s'opère n'est bien évidemment pas le fruit du hasard mais bien la conséquence des choix que nous avons pu faire au sein de cette assemblée. Cette dynamique est liée à la volonté d'hommes et de femmes, d'élus de la majorité conduite par notre Président, Sylvain ROBERT et une volonté forte d'impulser une véritable politique communautaire de projets qui puisse répondre aux enjeux actuels et préparer l'avenir. Nous savons tous que c'est grâce à l'esprit communautaire, à cette volonté de travailler ensemble que des projets d'envergure ont pu voir le jour jusqu'ici et que d'autres aujourd'hui se concrétisent. Nous avons tous bien conscience de

l'intérêt de mutualiser les moyens et de travailler ensemble pour améliorer le bien-être des habitants, je fais une confiance totale à André KUCHCINSKI pour mener à bien ce chantier. Cette volonté de travailler ensemble et d'élargir le champ du partenariat est d'autant plus vraie aujourd'hui, elle est une nécessité. 2018 sera donc l'occasion de réaffirmer nos ambitions pour le territoire en mettant en place des actions concrètes qui pourront mobiliser tout le monde afin que chacun y trouve sa place et puisse jouer son rôle. Aussi, je tiens à remercier tout particulièrement les collaborateurs de la CALL qui mettent à profit leurs compétences dans la mise en musique des politiques intercommunales que nous décidons. L'agglomération n'en restera pas moins un lieu de vie, de travail, un espace partagé qui devra répondre en premier lieu aux besoins fondamentaux de ses habitants. Disposer d'un logement adapté et économe en énergie, d'un emploi, de conditions adaptées d'éducation et de formation, d'un accès à la culture, à la santé et d'un cadre de vie qui puisse favoriser l'épanouissement et le bien-être dans la cité, voilà une belle ambition. 2018 sera dès lors l'année de l'action, de l'engagement et de l'ambition. Nous sommes ambitieux puisque nous donnons sa pleine mesure à l'exercice de nos compétences et au développement de notre projet de territoire. Et nous entendons bien honorer pleinement nos engagements et donner au territoire les moyens de réussir, les moyens de nos ambitions et ce malgré un contexte tendu, malgré les contraintes budgétaires auxquelles nous devons faire face et en anticipant celles qui arrivent et qui sont annoncées dès cette année avec une baisse nationale du montant de la DGF de 10%. L'agglomération de Lens est en action et a entamé sa métamorphose. Une métamorphose qui peut se résumer en 5 mots : Bouger, habiter, rassembler, respirer et travailler. Une métamorphose qui mettra le travail au premier rang des objectifs que nous poursuivons en accompagnant les habitants vers l'emploi. Notre mission est de devenir le chef d'orchestre du développement économique du territoire et de développer prioritairement nos filières d'excellence que sont le tourisme, le numérique et les éco-activités. Nous entendons développer l'économie circulaire et promouvoir l'entrepreneuriat et les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire, cela a déjà été dit. La métamorphose repose également sur l'habitat car habiter mieux, c'est vivre mieux. Nos ambitions devront permettre à chacun, à tous les stades de la vie, de bénéficier de logement adapté à ses besoins. Nous entendons aussi à ce que le territoire devienne pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat. Mais pour habiter mieux, il faut d'abord accéder mieux au logement. Quels que soient le projet, le parcours, la géographie, la situation sociale, chacun souhaitant un toit, soit en devenant propriétaire ou locataire du parc, qu'il soit social ou privé, doit pouvoir construire son avenir en se projetant dans un environnement clair, transparent mais surtout sécurisant. Et là, nous sommes certains que François LEMAIRE mènera à bien ce chantier pour notre territoire. Une métamorphose qui permettra à chacun de bouger et qui facilitera la mobilité parce que c'est un enjeu majeur et cet enjeu est déterminant en termes d'autonomie et d'accès à l'emploi, aux loisirs, à la culture, aux services. Pour ce faire, notre action favorisera les nouvelles pratiques de déplacement pour permettre à chacun de se déplacer facilement en promouvant les modes alternatifs de déplacement pour répondre aux enjeux climatiques tout en œuvrant pour la transition énergétique. La mobilité c'est aussi envisager la mutation des filières logistiques. Une métamorphose enfin qui fera de notre territoire une agglomération qui change, qui modifie son paysage, qui se structure, se réinvente tout en respectant son histoire, une agglomération où l'on se sent bien, une agglomération qui respire. Enfin cette métamorphose qui doit nous rassembler pour faire de notre agglomération, une agglomération solidaire qui joue pleinement son rôle de locomotive pour le développement du territoire. 2018 n'en sera pas moins réaliste parce qu'il faut trouver le juste équilibre entre nos orientations politiques et les contraintes financières. Et je sais que le budget 2018 sera construit en regardant, ligne par ligne, afin de trouver les économies supportables, en réinterrogeant chacune de nos politiques publiques afin de savoir si telle ou telle économie est possible tout en maintenant un haut niveau de service public, tout en permettant le déploiement d'actions concrètes. 2018 respectera le pacte fiscal et financier que nous avons adopté en début d'année dernière et qui donne le cadre financier à tenir d'ici la fin du mandat pour travailler sereinement tout en conservant une capacité d'investissement importante. Chers collègues, je le redis : dans un contexte pourtant difficile, où nous devons faire face à un environnement qui change sans cesse, qui se complexifie pour des raisons économiques, sociologiques ou technologiques, et bien là, le renforcement de notre politique intercommunale prend tout son sens. En tenant fermement les engagements pris, il s'agit de bâtir, pour les habitants de ce territoire et avec les habitants de ce territoire, une agglomération toujours plus attractive, bienveillante et durable. Et quand j'évoque cela je le dis d'autant plus fort que nous ne sommes pas dans le temps des discours de posture, mais bien dans celui de l'action, du dynamisme et cela uniquement au profit de nos populations. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met donc au vote ce rapport qui a été présenté et qui présente les orientations donc ce n'est pas une approbation du rapport mais un vote comme quoi le rapport a bien eu lieu et donc je vous demande de manifester celles et ceux qui « approuve » la délibération et comme quoi que le rapport a bien été présenté qui est une voie de fait...

M. TRONI : Président ?

M. ROBERT : Oui.

M. TRONI : Comme je le disais, ce n'est pas simplement le fait qu'il y a le débat, on adopte le rapport et pour notre groupe, le Rapport d'Orientation Budgétaire préfigurant le Budget Primitif 2018 auquel comme je l'ai indiqué, nous n'avons ni participé sur l'élaboration ni sur les objectifs, nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. ROBERT : Et M. SION s'abstient également ?

M. SION : Non, Monsieur il n'y a pas eu de débat, tous les groupes politiques qui sont intervenus font partie de la majorité. J'ai posé une question à M. ALEXANDRE qui a refusé de répondre.....

M. ROBERT : Non, il vous a répondu M. SION, le débat a eu lieu...

M. SION : Non, le débat n'a pas eu lieu, je ne participerai pas au vote.

M. ROBERT : Vous ne participerez pas au vote....

M. SION : Comme vous n'avez pas accepté de me répondre.

M. BERNARD : Nous on s'abstiendra.

M. ROBERT : D'accord. On met au vote. Vote pour la délibération n°12 ? Merci. Abstention ? C'est bon. Ne participe pas au vote. Bonne soirée à tous et à toutes. Oui, M. TRONI.

M. TRONI : S'il vous plaît, Chers Collègues, il n'y en a pas pour longtemps. On voudrait faire une proposition au nom du groupe Communiste et Républicain, si on pouvait très rapidement dès demain matin, si les collaborateurs de groupes sous couvert de leur responsable évidemment, faire une adresse, un message de soutien aux gardiens pénitenciers de Vendin-le-Vieil qui sont en grève totale depuis plusieurs jours pour leurs conditions de travail, pour améliorer le cadre de vie à l'intérieur des prisons et qui ont d'énormes difficultés.....

M. ROBERT : Complètement d'accord.

M. TRONI : Donc les communes de notre groupe ont déjà participé à les aider...

M. ROBERT : On le fait de cette façon-là.

M. TRONI : En matière de logistique, si on pouvait très rapidement leur faire un message de soutien, ça serait une bonne chose.

M. ROBERT : Les correspondants de groupe demain avec Sébastien demain pour voir ça, merci beaucoup.